

## NOUVEAU-BRUNSWICK

### Survol

Une relation commerciale ouverte et sûre avec les États-Unis est très importante pour la province du Nouveau-Brunswick. En 1986, environ 1,7 milliard \$ ou les deux tiers des exportations totales de biens et de ressources sont allés aux États-Unis. D'autre part, les exportations de services du Nouveau-Brunswick aux États-Unis se sont accrues en importance, y compris les services financiers, les services informatiques, le génie-conseil, les conseils en gestion et le tourisme.

L'Accord offre d'importantes possibilités d'ajouter de la valeur à nombre de produits à base de ressources et de développer davantage les secteurs de la transformation et des services de la province. D'autre part, les gouvernements fédéral et provincial se sont gardés la possibilité de promouvoir le développement économique régional.

Le Nouveau-Brunswick et le Canada bénéficieront de l'Accord de libre-échange (ALE):

- A) en obtenant le meilleur accès possible au marché le plus vaste et le plus riche du monde; et
- B) en faisant grandement progresser la gestion de la plus importante relation commerciale au monde et en garantissant notre accès à ce marché.

De façon plus précise, l'ALE fournira les avantages suivants au Nouveau-Brunswick:

1) L'élimination des droits de douane d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Une large partie du commerce canado-américain se fait déjà en franchise de droits (environ 70 %). Plus de la moitié des droits qui subsistent sera éliminée en dix tranches égales, et environ un tiers de ces droits sera éliminé en cinq tranches égales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989. Le reste des produits imposables sera admis en franchise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

Les trois catégories d'élimination tarifaire ont été établies sur la base de consultations avec le secteur privé, auxquelles les intérêts du Nouveau-Brunswick étaient bien représentés. Nos intérêts d'exportation et nos sensibilités à l'importation ont été pris en compte dans ce processus; par conséquent, nos industries auront le temps de s'ajuster aux nouveaux défis et aux nouvelles possibilités.

Par exemple, le Nouveau-Brunswick pourra ajouter de la valeur à ses exportations de produits de ressources comme le pétrole (par exemple les produits du raffinage), de poisson